

Editorial

Pr Maxime da CRUZ

POUR PLUS D'ENGAGEMENT !

L'UAC a lancé officiellement, le vendredi 29 janvier 2021, la mise en œuvre du projet « Renforcement des capacités des institutions éducatives en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs pour l'inclusion des jeunes au Bénin » (DSSR-BJ).

Ce projet vient à point nommé, je dois bien le dire. Ces derniers jours, nous avons été interpellés par notre représentation nationale sur des sujets que nous aurions aimé ne pas avoir à expérimenter au sein de l'académie.

Nous nous rendons compte qu'il faille davantage d'efforts pour faire comprendre à tous les acteurs de l'Université et des institutions d'enseignement de manière générale, que l'on vient dans un centre de formation, non seulement pour recevoir une instruction académique, mais également pour recevoir une éducation, pouvant faire des apprenants, des individus à part entière de la société, conscients de leurs droits et devoirs.

En parlant de droits, le projet DSSR-BJ vise à contribuer à l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et de reproductions de tous les adolescents et les jeunes du Bénin, d'une manière équitable et inclusive.

L'éducation à la santé sexuelle et reproductive est pendant longtemps demeurée un sujet tabou, ce qui a conduit à l'apparition de nombreuses dérives que nous notons dans nos sociétés jusqu'à nos amphithéâtres.

L'Université d'Abomey-Calavi prend la mesure de ces dérives à travers plusieurs décisions fortes allant jusqu'à des sanctions appliquées à certains enseignants qui en sont les auteurs. Un conseil d'éthique a été institué en son sein pour connaître de ces affaires.

Pour essayer de relever ces défis à l'échelle du secteur de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle, le projet DSSR-BJ envisage de mener plusieurs actions, parmi lesquelles figurent la révision de curricula de formation, le renforcement institutionnel pour la prise en compte des questions liées au genre et à l'inclusion, ou encore le plaidoyer et la sensibilisation de masse afin de faire comprendre à tous les acteurs de nos lieux d'éducation, qu'ils ont des droits mais aussi des devoirs les uns à l'égard des autres.

Le projet DSSR-BJ prend en compte l'Université de Parakou qui n'est pas membre du consortium ayant soumis le projet et qui désormais le met en œuvre. Elle est associée à certaines activités en raison du fait que la question de la santé sexuelle et reproductive nous concerne tous et toutes.

Les établissements de formation technique et professionnelle sont également pris en compte à la suite du projet d'éducation à la santé sexuelle précédemment mis en œuvre par l'Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF).

Je voudrais remercier le Royaume des Pays-Bas à travers la NUFFIC et l'Institut des Etudes Sociales de l'Université Erasmus de Rotterdam pour leur accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet.

Je n'oublie pas de féliciter l'équipe de gestion du projet à l'UAC composée de Professeure Nelly KELOME et du Docteur Alphonse AFFO pour leurs efforts quotidiens pour la réussite de cette noble ambition.

Mes reconnaissances vont également à l'endroit des membres du consortium de mise en œuvre du projet à savoir : les Docteurs Armelle HOUNKPATIN, Blaise DJIHOUËSSI et Monsieur Jonas KINDAFODJI, Président de l'ONG RICMAO ASSO.

Aussi, comment vais-je oublier le rôle majeur qu'a joué le Docteur Flora CHADARE de l'Université Nationale d'Agriculture. Elle a permis, grâce à ses relations personnelles, la mise en relation entre le Bénin et l'Institut des Etudes Sociales.

Je souhaite pleins succès au projet DSSR-BJ et j'espère vivement que, grâce à son action, nos institutions d'éducation au Bénin seront libérées des tares liées à un défaut d'éducation complète à la santé sexuelle et reproductive.



Vers une nouvelle offre de formation de l'ENAM sur les ODD



Page 6-7

Cérémonie de port de toges aux enseignants de la FASEG de l'UAC



Page 8

Un colloque scientifique international en hommage au Professeur Gabriel Coovi BOKO



Page 9

Republique du Bénin

*Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique*

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

CABINET DU RECTEUR



Abomey-Calavi, le *05 février 2021*

N° *346* -2021/UAC/SG/VR-AA/SEOU

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC) COMMUNIQUE :

Il est organisé à l'intention des personnes ne justifiant pas du Baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ou en dispense par le Vice-Rectorat en charge des Affaires Académiques, mais désireuses de poursuivre leurs études à l'Université d'Abomey-Calavi, un test de sélection dénommé Examen Spécial d'Entrée à l'Université (ESEU).

Le candidat à l'Examen Spécial d'Entrée à l'Université (ESEU) choisit de passer le test dans l'une des quatre séries ou options ci-après :

- **l'option A1 ou ESEU A1** permet de poursuivre les études dans le domaine littéraire ou des langues à la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC) ou dans celui des sciences humaines à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), les études juridiques à la Faculté de Droit et de Science Politique (FADESP) ou les études économiques à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) ;
- **l'option A2 ou ESEU A2** est ouverte aux titulaires de la Capacité en Droit, mais qui ne remplissent pas les conditions académiques d'inscription à l'Université ;
- **l'option B ou ESEU B** donne accès aux études universitaires scientifiques générales ;
- l'option C ou ESEU C exclusivement ouverte aux titulaires du Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI) ou du Diplôme d'Etat de Sage-Femmes (DESF) n'ayant pas le Bac, donne accès aux études dans les domaines couverts par la Faculté des Lettres Langues, Arts et Communication (FLLAC), la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), la Faculté de Droit et de Science Politique (FADESP), la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) et la Faculté des Sciences et Techniques (FAST).

Peuvent faire acte de candidature **les personnes des deux sexes âgées d'au moins vingt cinq (25) ans, justifiant de deux années d'activités professionnelles.**

L'Examen Spécial d'Entrée à l'Université (ESEU) comporte deux types d'épreuves : une épreuve orale et trois (3) épreuves écrites.

L'épreuve orale est subie uniquement par les candidats des options A1, B et C. Elle donne accès aux épreuves écrites.

Les épreuves écrites se présentent comme suit :

Pour l'option A1 :

- 1- une épreuve de Culture Générale prenant la forme d'une dissertation en langue française sur un sujet d'ordre général ou d'une contraction de texte ;
- 2- une épreuve de Langue Vivante au choix entre l'Anglais, l'Allemand ou Espagnol ;
- 3- au choix du candidat, une épreuve :

- * de Géographie,
- * d'Histoire, ou
- * de Mathématiques.



Programme des classes de Terminale A

Pour l'option A2 :

- 1- Droit Civil ;
- 2- Droit Constitutionnel ; et
- 3- Economie Générale.

} **Programme de Capacité en Droit**

Pour l'option B :

- 1- Epreuve de Culture Générale (Dissertation ou Analyse de texte) ;
- 2- Epreuve de Mathématiques (Programme de la classe de Terminale D) ;
- 3- Au choix du candidat, épreuve :

- * de Physique,
- * de Chimie, ou
- * de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT).

} **Programme de la classe de Terminale D**

Pour l'option C :

- 1- Epreuve de Culture Générale (Dissertation ou Contraction de texte) ;
- 2- Epreuve d'Anglais (Programme de la classe de Terminale D) ;
- 3- Au choix du candidat, épreuve :

- * de Géographie,
- * d'Histoire,
- * de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), ou
- * de Mathématiques.

} **Programme de la classe de Terminale D**

Le dossier de candidature doit comporter :

- 1) une demande manuscrite, datée et signée du candidat, précisant l'option dans laquelle il a choisi de composer ainsi qu'un numéro de téléphone fonctionnel ;
- 2) une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou de la fiche individuelle d'Etat-civil ;
- 3) une copie légalisée de l'attestation du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou équivalent ;
- 4) une attestation de non-inscription au Baccalauréat délivrée par l'Office du Baccalauréat ;
- 5) une attestation de travail ;
- 6) une copie légalisée du diplôme de Capacité en Droit pour les candidats de l'option A2 ;
- 7) un récépissé de versement des frais d'inscription s'élevant à dix mille (10.000) francs CFA sur le compte **ECOBANK, UAC/ESEU n°110069706005 ;**
- 8) une notice individuelle ou fiche de renseignements à retirer au Vice-Rectorat en charge des Affaires Académiques (Rectorat Annexe), sur présentation du récépissé de la banque. Soigneusement remplie, cette notice sera insérée dans le dossier de candidature ;
- 9) une photo d'identité récente sur support CD ROM, format JPEG.

Ledit examen se déroulera sur **le Campus Universitaire d'Abomey-Calavi** selon le calendrier ci-après :

- **Epreuve orale : mercredi 12 mai 2021 à 8 Heures**
- **Epreuves écrites : vendredi 14 et samedi 15 mai 2021 à 8 heures.**

Les dossiers complets doivent être déposés au plus tard **le vendredi 16 avril 2021** au Secrétariat administratif du vice-rectorat en charge des affaires académiques sur le campus d'Abomey-Calavi. Tout dossier incomplet sera purement et simplement rejeté.

Bon à diffuser :



Signature d'un Accord-cadre de partenariat entre l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) et l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)

EXTRAIT DE L'ACCORD-CADRE

L'INRAB et l'UAC pris collectivement étant dénommés « parties » et chacune prise individuellement, « partie ».

Préambule

Il a été exposé ce qui suit :

L'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) est un établissement public à caractère scientifique et technique doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la production de l'information et des technologies appropriées en harmonie avec la préservation des ressources naturelles à l'effet de relever les défis du monde rural et de contribuer au progrès scientifique. L'INRAB est statutairement le Coordonnateur du Système National de Recherche Agricole du Bénin (SNRA-Bénin). Entre autres attributions, il est chargé de contribuer à la formation des ressources humaines pour la recherche et le développement agricoles.

Dans le but d'atteindre ses objectifs et d'intensifier ses relations avec d'autres structures ayant des visions en lien avec la recherche, l'INRAB décide de rentrer en partenariat avec l'Université d'Abomey-Calavi qui représente un lieu de savoir, d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le présent accord-cadre a pour but d'établir les conditions et modalités de mise en œuvre dudit partenariat.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CHAPITRE I : Objet et durée

Article 1 : Le présent accord cadre a pour objet de développer un partenariat scientifique et d'innovation entre l'INRAB et l'UAC dont les objectifs et les missions sont complémentaires, dans une perspective de renforcement mutuel.

Article 2 : La présente convention est conclue pour une durée de trois (3) ans renouvelable après approbation du rapport d'activité par les parties.

CHAPITRE II : Rôles et responsabilités des parties

Article 3 : Le présent accord vise à promouvoir :

- la concertation et la mutualisation des ressources dans le domaine de la recherche agricole à travers le mécanisme inter-institutionnel qu'est le SNRA-Bénin ;
- l'échange d'informations ;
- l'harmonisation des dispositifs de lutte contre les faussaires scientifiques et autres ;
- la mise en commun des moyens pour le fonctionnement des incubateurs de métiers et des innovateurs des deux institutions ;
- le renforcement des capacités du personnel administratif des deux institutions ;
- le renforcement des capacités des chercheurs, enseignants-chercheurs et autre personnel scientifique et technique ;
- l'élaboration et la réalisation de projets basés sur des intérêts communs et porteurs de croissance pour les deux parties ;
- la gestion concertée des retombées des partenariats initiés conjointement par les parties ;
- la coordination d'activités pédagogiques, de formation, de recherche et d'innovation ;
- la cotutelle et la codirection de mémoires et de thèses de doctorats ;
- la mise en place et l'équipement de laboratoires associés et d'unités mixtes de recherche aux moyens de partenariats spécifiques ;
- l'organisation conjointe de conférences, d'ateliers, de congrès, de colloques, de symposiums ou de séminaires ;
- la réalisation en commun de publications ;
- toutes autres initiatives conformes au présent accord-cadre de partenariat.

Article 4 : L'INRAB et l'UAC s'engagent à rechercher ensemble des financements nécessaires à la réalisation des projets arrêtés d'un commun accord et qui feront, à chaque fois, l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 5 : Pour les activités communes, les honoraires servis aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs impliqués sont à la charge de la partie qui assurera la gestion des financements recherchés par les deux parties.

Il en est de même pour les charges relatives à la logistique et aux frais de séjour, le cas échéant, pendant toute la période de l'activité ou de la mission.

Article 6 : Dans l'accomplissement de sa mission, l'enseignant-chercheur ou le chercheur est placé sous l'autorité conjointe de l'INRAB et de l'UAC.

Article 7 : Les points focaux ci-après :

- la Cheffe de la Cellule du Partenariat et de la Communication (C/CPCOM) de la Direction Générale de l'INRAB (DG/INRAB) ;
- la Cheffe du Service des Relations avec les Universités et Organismes nationaux du Bénin (SRUONB) du Vice-rectorat chargé de la Coopération interuniversitaire, des Partenariats et de l'Insertion professionnelle (VR-CIPIP) de l'UAC,

Sont chargés d'assurer le suivi et l'exécution du présent accord cadre de partenariat.

Le rapport d'activité est élaboré par les points focaux et transmis au Recteur de l'UAC et au Directeur Général de l'INRAB au dernier trimestre de chaque année civile.

Article 8 : Des programmes spécifiques établis en commun par les parties contractantes prévoient pour chaque période, dont la durée peut être fixée, par avenant ce qui suit :

- les modalités de communication réciproque de documents et de matériels de formation et de recherche ;
- les modalités de prise en charge des frais de voyage et de séjour des participants par les deux institutions dans le cadre d'évènement d'importance scientifique ;
- le nombre et la qualité des enseignants-chercheurs et des chercheurs appelés à participer à l'exécution des projets communs hors de leur institution d'origine, ainsi que la période et la durée des séjours à prévoir dans l'institution d'accueil.

CHAPITRE III : Dénonciation, révision et règlement de litige

Article 9 : Le présent accord peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties à tout moment sous réserve d'un préavis de trois (03) mois. En cas de dénonciation, les actions de coopération déjà engagées continueront jusqu'à leur échéance.

L'accord n'est renouvelé qu'avec l'approbation des deux parties.

Article 10 : Tout avenant et/ou toute modification du présent accord cadre devra être préalablement approuvé par les parties contractantes.

Article 11 : Tout différend qui surviendrait entre les parties dans l'application de la présente convention sera réglé à l'amiable. A défaut de parvenir à un règlement à l'amiable, une commission ad'hoc de médiation est mise en place conjointement par les hiérarchies des deux parties.

CHAPITRE IV : Dispositions diverses

Article 12 : Pour certaines activités dont la nature et l'importance dépasseraient le présent accord, l'approbation préalable des autorités des deux établissements est obligatoire.

Article 13 : Chacune des parties contractantes s'engage à répondre aux besoins de son partenaire suivant les atouts dont elle dispose et dont elle peut faire bénéficier l'autre dans les conditions retenues d'accord-parties et contenues dans un document précis énonçant les desiderata et les ambitions de développement de chaque partenaire.

Article 14 : Toutes expertises et autres innovations ou opportunités dont l'une des parties est détentrice sont mises à la disposition de son partenaire dans les conditions spécifiées d'accord-parties.

Chaque fois que cela est nécessaire, chaque partie, en fonction de son expérience, facilite ses relations avec d'autres instances nationales, régionales et internationales dans le cadre de la recherche de financement requis à la réalisation des projets jugés pertinents par les deux parties et pour lesquels leurs ressources propres ne permettent pas de les mettre en œuvre dans les conditions adéquates.

Article 15 : Les parties prévoient dans leur budget, les moyens nécessaires à la mise en œuvre du présent accord. Elles répondent aux besoins financiers en fonction de leurs procédures internes.

Article 16 : Le présent accord-cadre est conclu sans aucune exclusivité. Chaque partie reste libre de conclure des accords similaires avec d'autres universités ou d'autres institutions de recherche nationales ou étrangères.

Article 17 : Le présent accord entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

Les parties se dispensent mutuellement de la formalité d'enregistrement du présent accord.

Vers une nouvelle offre de formation de l'ENAM sur les ODD

Du 10 au 13 novembre 2020, s'est déroulé à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de l'Université d'Abomey-Calavi, un atelier de formation sur le projet d'offres de formations continues sur les ODD. Organisée à l'endroit de plusieurs enseignants-chercheurs du Bénin, du Togo et des partenaires socio-économiques, cette formation vise à renforcer leurs capacités sur la conceptualisation et le déploiement de ces futures offres de formation.

Ayant reçu le soutien de l'Institut Francophone pour le Développement Durable (IFDD), l'atelier et les différentes séances d'échange ont permis aux enseignants de mettre à niveau leurs connaissances et d'aider à la relecture du parcours de formation continue que l'ENAM souhaite diffuser.

Il a donc été question d'élaborer une feuille de route pour définir les actions à court, moyen et long terme devant conduire au déploiement de la formation, de fournir des outils à l'ENAM pour l'élaboration du budget relatif au déploiement de la formation.

Selon le Directeur de l'ENAM, le Professeur Épiphan SOHOUENOU, cet atelier doit être perçu comme une redéfinition et l'élargissement de l'offre de formation de l'ENAM. « ...Si nous ne voulons pas que notre offre de formation manque de pertinence, il nous faudrait la mettre en œuvre très vite. Et c'est pour cela que l'ENAM espère continuer de compter sur l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers », a-t-il ajouté.

L'École Nationale d'Administration Publique de Québec ayant déjà fait l'expérience a dépêché l'Expert Georges LANMAFANKPOTIN au Bénin pour accompagner l'ENAM dans ce processus. Au nom de son Directeur, l'Expert s'est dit fier des actions de l'IFDD par rapport à ce projet porteur pour l'avenir des administrateurs du Bénin et du Togo. « ... Notre formule pédagogique repose sur le partage et l'échanges d'expériences », a-t-il fait savoir. Il a invité les participants à s'engager pleinement dans cette démarche.

Par ailleurs, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), à travers la présence du Secrétaire Général de la Commission Nationale Permanente



Professeur Épiphan SOHOUENOU, Directeur de l'ENAM

de la Francophonie, le Professeur Adolphe KPAT-CHAVI, ne s'est pas fait prier pour accompagner cette initiative de diffusion de la connaissance sur les ODD.

A l'en croire, l'initiative de la francophonie pour l'intégration du développement durable dans les curricula de formation vise à renforcer les capacités des cadres et dirigeants de haut niveau de l'administration publique sur les enjeux de la mise en œuvre du programme 2020-2030 des Nations-Unies. C'est à ce titre qu'il a rappelé les quatre piliers sur lesquels se base l'OIF pour atteindre cet objectif. Il s'agit de la formation des enseignants des ENA, la mobilisation des ressources pour le renforcement de capacités, le plaidoyer et les concertations en faveur du renforcement de capacités et enfin la production et la diffusion de la connaissance au profit des acteurs de l'administration par les TIC. Il a saisi l'occasion pour féliciter l'ENAM qui a déjà conçu un document d'offre de formation sur les ODD. Au nom du Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi, Monsieur Gillespie Jean Cardin AGNON a dit ses reconnaissances à l'IFDD et à l'OIF pour leur soutien technique et financier.

Rappelons que dans son mot de bienvenue à la cérémonie d'ouverture, la Coordinatrice du Centre de Formation Professionnelle Continue et de Consultance de l'ENAM, Madame Florentine AKOUETE HOUNSINOUE est revenue sur les missions de son Centre. Elle dit garder espoir que le travail permettra de contribuer à renforcer les capacités des acteurs du développement sur les enjeux des



Monsieur Gillespie Jean Cardin AGNON, Représentant du Recteur

principaux accords internationaux de 2015 et plus spécifiquement les ODD et le programme 2030 des Nations Unies ainsi que l'Accord de Paris sur le climat.

Plusieurs communications ont été présentées durant ces quatre jours qu'a duré l'atelier.

Contexte et enjeux

Les Objectifs du Développement Durable (ODD), adoptés par la Communauté internationale en 2015 dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nécessitent l'engagement de tous les acteurs nationaux de formation et du développement. Pour atteindre les différentes cibles qui visent à réduire la pauvreté, assurer l'accès aux services de base, stimuler le développement économique, et rendre les villes et territoires plus inclusifs, sûrs, durables et résilients, les centres et les instituts de formation sont appelés à jouer un rôle capital. L'atteinte des ODD nécessite par conséquent une transformation structurelle de

l'administration publique pour une meilleure conception des politiques publiques et une organisation institutionnelle et managériale adaptée. Pour y parvenir, il s'avère nécessaire d'offrir des formations appropriées aux décideurs des administrations publiques en charge de la mise en œuvre nationale du Programme 2030 des Nations Unies et des autres accords internationaux souscrits d'une part et de préparer les décideurs de demain par une adaptation de leurs curricula de formations de base d'autre part. Fort de cette conviction, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), a développé depuis 2011, une initiative d'accompagnement des Écoles Nationales d'Administrations (ENA) comme principaux porteurs de changements par l'introduction du développement durable dans leurs offres de formation. L'IFDD conduit la mise en œuvre de cette initiative grâce à son partenariat stratégique avec l'École nationale d'administration publique de Québec (ENAP). L'École nationale d'administration et de magistrature du Bénin (ENAM), a initié un projet qui devra aboutir au déploiement d'une formation continue sur les objectifs de développement durable au bénéfice des cadres de la fonction publique béninoise. Cette formation vise à renforcer les capacités des acteurs au développement sur les enjeux des principaux accords internationaux de 2015 et plus spécifiquement les objectifs de développement durable et le Programme 2030 des Nations Unies, ainsi que l'accord de Paris sur le Climat. Afin de soutenir l'ENAM dans la réalisation de son projet, l'IFDD en partenariat avec l'ENAP de Québec organiseront du 09 au 13 novembre 2020 à Cotonou au Bénin, un atelier de formation du corps professoral de l'ENAM sur le déploiement d'une formation continue sur les objectifs de développement durable.

Brice HOUMBIE ✍



Campus d'Abomey Calavi, Salle de Formation des Formateurs de l'ENAM, le 10 novembre 2020

Photo de famille

Cérémonie de port de toges aux enseignants de la FASEG de l'UAC

Reconnus par le CAMES pour leur mérite, trente-huit enseignants de la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université d'Abomey-Calavi ont reçu, le lundi 16 novembre 2020, leurs toges. La cérémonie solennelle de port de toges a été présidée par le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi, le Professeur Maxime da CRUZ.

Arlette FADE ✍



Le Présidium

La Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de l'Université d'Abomey-Calavi a accueilli une grande cérémonie de port de toges. C'est dans une ambiance toute particulière que 26 Maîtres-Assistants, un Maître de Conférences, 8 Maîtres de Conférences Agrégés et 3 Professeurs Titulaires de la FASEG ont reçu leurs toges. « ...Aujourd'hui est un jour mémorable qui va consacrer plusieurs d'entre nous... C'est la première occasion qui nous est offerte pour la valorisation de nos collègues sur les différentes listes d'aptitude du CAMES... C'est aussi l'occasion d'encourager les personnes qui se sont engagées dans la recherche », a indiqué le Professeur Denis ACLASSATO HOUENSOU, Doyen de la FASEG.



Port de toge à l'un des enseignants

Après avoir rappelé les trois fonctions de l'enseignant-chercheur que sont : l'enseignement, la recherche et le service à la communauté, le Président du comité sectoriel scientifique, le Professeur Charlemagne Babatundé IGUE a attiré l'attention de l'assistance sur la recherche qui, selon lui, reste pénible mais noble. « ...



Photo de famille avec les Maîtres-Assistants

La réussite vient au bout de l'effort », a-t-il soutenu. Il n'a pas manqué d'inviter ses collègues à faire en sorte que leur promotion force l'admiration de la communauté universitaire.

Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi, le Professeur Maxime da CRUZ a, dans son intervention, remercié le comité d'organisation pour tous les efforts consentis pour la réussite de la manifestation. « ...Nous sommes là pour célébrer l'excellence, le mérite de nos collègues. Je souhaite que vous puissiez jouir longtemps des fruits de ce mérite... J'ai confiance en vous. J'ai confiance en la FASEG. Cette célébration est aussi une part de responsabilité. Cette promotion doit également impacter la qualité de l'enseignement, la qualité des services rendus à la communauté universitaire », a déclaré le Recteur Maxime da CRUZ avant d'inviter les récipiendaires à recevoir leurs toges. Après s'être parés, les récipiendaires ont salué le soutien du Recteur et ont réitéré leur engagement à poursuivre dans l'effort et avec détermination.



Photo de famille avec les Professeurs agrégés et Maîtres de conférences

Un colloque scientifique international en hommage au Professeur Gabriel Coovi BOKO

Après 40 années passées au service de l'enseignement et de la formation, le Professeur certifié de français, ancien Directeur de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire Espace, Cultures et Développement puis, Directeur du Laboratoire d'Expertise et de Recherche en Education, Formation et Orientation (LAERFOR), Professeur Gabriel Coovi BOKO a été appelé le 1er octobre 2020 à faire valoir ses droits à une pension de retraite. En réponse à cette séparation, la communauté scientifique réunie dans l'amphithéâtre Idriss DEBY ITNO de l'Université d'Abomey-Calavi lui a rendu un hommage mérité pour reconnaître et saluer son parcours riche en enseignements. C'est à travers un colloque scientifique de trois jours organisé par le LAERFOR de l'UAC, et qui s'est ouvert le mercredi 21 octobre 2020.

Rastel DAN & Brice HOUMBIE



Le présidium

Reconnu comme un homme éprit d'humilité, grand par sa culture, son savoir et sa rigueur, le Professeur Gabriel Coovi BOKO a contribué durant sa carrière dans le monde de l'éducation et de la science au réarmement de la communauté par son savoir-faire et son riche engagement au service de la communauté scientifique. Ses qualités ont été louées par le parterre de scientifiques venus du Bénin, du Togo, du Mali, du Niger et de la Côte d'Ivoire qui ont rehaussés le colloque scientifique sur le thème : « Les sciences de l'éducation et de la formation à l'école africaine : regard pluridisciplinaire ». Après les mots de bienvenue du Président du comité d'organisation, le Professeur Patrick HOUËSSOU, aux acteurs du monde scientifique mobilisés pour provoquer l'effervescence intellectuel autour du thème, le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi, le Professeur Maxime da CRUZ, a salué les mérites du Professeur Gabriel Coovi BOKO qui a occupé de hautes fonctions au sein de la communauté scientifique en dehors de l'UAC. Des missions qui



Professeur Patrick HOUËSSOU, Président du comité d'organisation

ne l'ont pas détourné de sa vocation d'enseignant. « Ses responsabilités ne l'ont jamais éloigné des activités académiques qu'il a toujours honorées. La responsabilité, l'intégrité morale, la rigueur dans le travail et l'ouverture d'esprit caractérisent ce personnage qui est fondamentalement un éducateur. Le Professeur Gabriel Coovi BOKO est un personnage et ce colloque scientifique témoigne de toutes ses compétences et qualités », a-t-il révélé. A sa suite, le représentant du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur Rock AHOKOSSI n'a pas manqué de mots pour reconnaître aussi les talents de l'illustre personnage qui a impacté l'institution ministérielle par son expertise aux différents postes occupés. « le Professeur Gabriel BOKO a beaucoup contribué à la formation des cadres du ministère et des encadreurs. Il a orienté de nombreux jeunes chercheurs à investir le champ des enseignements maternel et primaire puis, celui de l'enseignement supérieur au grade de docteur. Dédier ce colloque à une telle personnalité n'est que justice », a-t-il fait savoir. Celui qui a contribué au réarmement de la communauté sur les plans scientifique, technique et éducatif a également marqué son passage au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique. « Il a su impacter le système éducatif en améliorant les ressources humaines à tous les niveaux et en les dotant d'outils adéquats. Il a distillé le goût du travail bien fait. Il a laissé à l'UAC ses marques indélébiles à travers la formation des docteurs au niveau national et au niveau international. C'est un homme intègre qui donne l'envie d'embrasser le corps et de mettre les bienfaits du travail au bénéfice de tous », a reconnu le représentant de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. A toutes ces marques de reconnaissances, l'ancien chef des départements des lettres modernes et de psychologie et sciences de l'éducation, le Professeur Gabriel Coovi BOKO s'en réjouit. Prenant la parole, il a exprimé sa gratitude aux acteurs qui ont fortement contribué à forger son personnage. Ravi du travail abattu pendant 40 longues années notamment dans l'enseignement et la formation, le Professeur Gabriel Coovi BOKO compte sur l'engagement de la jeunesse pour relever les nombreux défis. « ...Je laisse la science pour faire place aux jeunes. Nous avons tenu bon



Professeur Maxime da CRUZ, Recteur de l'UAC

et nous ne devons jamais courber l'échine », a-t-il rappelé, avant de convier la communauté scientifique à être des sauveurs d'espoir. « ...C'est une voix douloureuse, périlleuse mais au bout du chemin, vous en sortirez gagnants. Gardez toujours la ligne et ne prenez aucun raccourci pour atteindre vos objectifs », a conclu le Professeur Gabriel Coovi BOKO. Outre l'hommage scientifique au Professeur Gabriel Coovi Boko, ce colloque sera également l'occasion pour les scientifiques de montrer la pluridisciplinarité et la pluridimensionnalité des sciences de l'éducation, de relever les sciences de l'éducation pour une meilleure conscience citoyenne africaine et surtout béninoise, d'offrir à la com-



Le Professeur Gabriel Coovi BOKO montrant son portrait reçu comme cadeau

munauté scientifique une analyse de l'œuvre scientifique de Gabriel Coovi BOKO. Sur les 80 communications attendues pour meubler les trois jours de travaux autour de sept sous thèmes du colloque, 120 ont été reçues et seront présentées par 130 communicateurs.

Cérémonie de clôture

A la clôture de ce rendez-vous du donner et du recevoir, le Professeur Patrick HOUSSOU, Président du comité d'organisation a exprimé toute sa satisfaction pour le bon déroulement des activités. « Ce colloque international était une occasion pour lui dire merci et consacrer son départ à la retraite. Ces trois jours d'échanges et de débat dédiés au



Prestation artistique

Professeur BOKO pour 40 ans -10 mois - 23 jours au service de la Nation, il fallait le faire », a réaffirmé le Président du comité d'organisation. A l'en croire, le souhait le plus ardent du comité, c'est de pouvoir sortir officiellement les actes de ce colloque au plus tard le 31 janvier 2021.

« J'ai été agréablement surpris. Je puis dire que je suis comblé et je suis rassuré que je peux partir tranquillement. Plus de crainte désormais, la maison est gardée », a affirmé le Professeur Gabriel Coovi BOKO au terme du colloque international organisé en son honneur.

Selon lui, cette manifestation organisée par le Laboratoire d'Expertise et de Recherche en Education, Formation et Orientation pour célébrer son départ à la retraite est un succès sur tous les plans. A l'en croire, il est désormais à la retraite, mais sa plume restera toujours active car, il écrira toujours pour l'évolution des sciences de l'éducation et de la formation. A ce titre, il a promis d'écrire un ouvrage sur la grossesse des jumeaux, ouvrage, qu'il a promis à la communauté universitaire des pays de la sous-région. De plus, il a promis d'offrir au Département des Sciences de l'Education et de la Formation une centaine de ses ouvrages que les étudiants pourront gracieusement consulter. Il a également pris l'engagement de renouveler le stock au besoin.

C'est dire que malgré son départ à la retraite, il sera toujours prêt pour repousser les frontières de l'ignorance en matière des sciences de l'éducation et de la formation.



Photo de famille

RESUME DU CV DU PROFESSEUR GABRIEL C. BOKO



Né en 1954, le Professeur Gabriel C. BOKO a fait ses études primaires dans les années 60 et elles se sont achevées par l'obtention du CEPE en 1967. Ses études secondaires ont été sanctionnées par le BEPC en 1971 et le BAC en 1974. Ce diplôme de baccalauréat lui donne accès à l'Université Nationale du Bénin (UNB) où il obtient en 1979, une Maîtrise et un CAPES en Sciences Sociales, option Lettres Modernes. Il continue son troisième cycle en Belgique où il obtient, en 1988, son DEA, puis son Doctorat unique en Sciences Psychopédagogiques, en 1993, à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Mons-Hainaut. Depuis son retour à l'Université Nationale du Bénin, aujourd'hui Université d'Abomey-Calavi (UAC), il a régulièrement passé les différents grades du CAMES et est donc Professeur Titulaire des Universités en Sciences Psychopédagogiques. Après avoir enseigné pendant 05 années dans l'Enseigne-

ment Secondaire (1980 à 1985), en tant que Professeur Certifié de français, le Professeur Gabriel C. BOKO a été affecté à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) le 19 avril 1985 où il a pris service le 22 avril de la même année. C'est dans cette faculté qui a donné naissance à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS) qu'il a exercé son métier d'enseignant depuis maintenant 35 ans. Quand on y ajoute les 5 ans passés au secondaire, cela fait 40 ans 10 mois 23 jours qu'il sert l'Éducation nationale et son pays avec une rigueur, une compétence et une éthique qui n'ont pas pris de rides. Il est, depuis octobre 2017, le Chef du Laboratoire d'Expertise et de Recherche en Éducation, Formation et Orientation (LAEREFOR).

Le Professeur Gabriel C. BOKO totalise plus d'une soixantaine de publications scientifiques, parus dans des revues à Comité de lecture (nationales et internationales) et 04 livres dont 02 publiés à l'international. Il a également laissé au pays de nombreux titulaires de Licence, Maîtrise, Master et de Doctorat parmi lesquels on compte déjà des Maîtres Assistants, des Maîtres de Conférences et des Professeurs Titulaires. C'est à juste titre qu'il a été élevé au rang de Chevalier de l'Ordre National du Bénin par Décret n°2015-371 du 24 juin 2015 et a été reçu dans cet Ordre le vendredi 8 janvier 2016.

C'est à ce grand homme pour la Formation Doctorale de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, le Département des Sciences de l'Éducation et de la Formation, et l'Université d'Abomey-Calavi que le LAEREFOR a rendu hommage à travers ce colloque.

APPEL À CONTRIBUTION

Hommage au Professeur Maxime da CRUZ

- ☞ Cultures, langues et développement en Afrique : une sempiternelle équation
- ☞ Consulter l'annonce à l'adresse : http://www.fabula.org/actualites/appele-contributions_98233.php



Editorial

Pr Maxime da CRUZ

For more commitment!

The UAC has officially launched, on Friday, January 29, 2021, the implementation of the project "Capacity building of educational institutions on sexual and reproductive health and rights for the inclusion of youth in Benin" (DSSR-BJ).

This project is very timely, I must say. These last few days, we have been challenged by our national representation on subjects that we would have liked not to have had to experiment within the academy.

We realize that more effort is needed to make all the actors in the University and in educational institutions in general understand that one comes to a training center, not only to receive academic instruction, but also to receive an education, which can make learners, full-fledged individuals in society, aware of their rights and duties.

Speaking of rights, the DSSR-BJ project aims to contribute to universal access to sexual and reproductive health and rights for all adolescents and young people in Benin, in an equitable and inclusive manner.

For a long time, sexual and reproductive health education remained a taboo subject which led to the emergence of many abuses that we note in our societies right up to our lecture halls.

The University of Abomey-Calavi is taking the measure of these aberrations through several strong decisions and even sanctions applied to certain teachers who are the authors of these aberrations. A council of ethics has been set up within the university to deal with these cases.

In an attempt to address these challenges at the level of the higher education and technical and vocational training sector, the DSSR-BJ project plans to carry out several actions, including the revision of training curricula, institutional strengthening for the consideration of gender and inclusion issues, and advocacy and mass awareness raising to make all actors in our educational institutions understand that they have rights but also duties towards each other.

The DSSR-BJ project takes into account the University of Parakou, which is not a member of the consortium that submitted the project and is now implementing it. It is associated with certain activities because the issue of sexual and reproductive health concerns us all.

Technical and vocational training institutions are also being considered as a result of the sexual health education project previously implemented by the Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF).

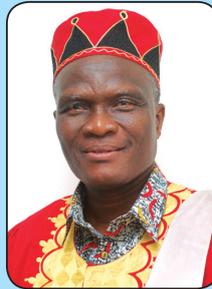
I would like to thank the Kingdom of the Netherlands through NUFFIC and the Institute of Social Studies of the Erasmus University Rotterdam for their support in the implementation of this project.

I do not forget to congratulate the project management team at the UAC composed of Professor Nelly KELOME and Dr. Alphonse AFFO for their daily efforts for the success of this noble ambition.

My gratitude also goes to the members of the project implementation consortium, namely: Drs Armelle HOUNKPATIN and Blaise DJIHOUESSI and Mr Jonas KINDAFODJI, President of the NGO RICMAO ASSO.

Also how can I forget the major role played by Doctor Flora CHADARE of the National University of Agriculture. She allowed, thanks to her personal relations, the setting in relation between Benin and the Institute of Social Studies.

I wish full success to the DSSR-BJ project and I sincerely hope that, thanks to her action, our educational institutions in Benin will be freed from the defects linked to a lack of complete education in sexual and reproductive health.



Directrice de Publication

M^{me} Prisca GOGAN

Rédacteur en chef

Dr Serge Armel ATTENOUKON (MC)

Personnes ressources

Dr Moufoutaou ADJERAN (MC)

Pr Pascal OKRI TOSSOU

Pr Laure C. ZANOU CAPO-CHICHI

Dr Marcellin HOUNZANGBE

Dr Zakiath BONOU-GBO

Dr Etotépé SOGBOHOSSOU (MC)

Dr Cynthia M. ATINDEHOU

Photo

Brice F. HOUMBIE

Infographie

Denis S.HOUNGNIMON

Romuald SOSSOU

uacinfo.uac@uac.bj

Dépôt légal n°6090, 2^{ème} trimestre 2012
Bibliothèque Nationale / ISSN 1840-6998

Equipe Rectorale

RECTEUR

Pr Maxime da CRUZ

1^{er} VICE-RECTEUR

Pr Djimon Marcel ZANNOU

2^e VICE-RECTEUR

Pr Félicien AVLESSI

3^e VICE-RECTEUR P.I

Pr Félicien AVLESSI

SECRETÉAIRE GÉNÉRALE

M^{me} Prisca GOGAN

AGENT COMPTABLE

M. Oscar C. KEKEREGUE

UAC INFO

uacinfo.uac@uac.bj

Impression : COPEF

Retrouvez votre bulletin
UAC-INFO sur le site web
de l'UAC : www.uac.bj



Liste des différents Recteurs de l'UAC

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Période
UNIVERSITE DU DAHOMEY		
1 ^{er}	Edouard ADJANOHOOUN	1970-1975
UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN		
1 ^{er}	Edouard ADJANOHOOUN	1970-1975
2 ^e	Vincent DAN	1975-1977
3 ^e	Nathanaël MENSAH	1977-1981
4 ^e	Jean PLIYA	1981-1983
5 ^e	Karim L. DRAMANE	1983-1985
6 ^e	Souleymane K. BASSABI	1985-1990
7 ^e	Jean-Pierre EZIN	1990-1992
8 ^e	Lucien Gb. A. CHEDE	1992-1994
9 ^e	Jean Gratien ZANOUVI	1994-1996
10 ^e	Kémoko Osseni BAGNAN	1996-2001
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI		
11 ^e	Issifou TAKPARA	2001-2003
12 ^e	Salifou ALIDOU	2003-2006
13 ^e	Norbert Cossi AWANOU	2006-2011 (Elu)
14 ^e	Brice A. SINSIN	2011-2014 (Elu)
		2014-2017 (Elu)
15 ^e	Maxime da CRUZ	2017-2020 (Elu)
		2020 -